



Le tambour de Villy



Février 2018



VILLY

*Meilleurs vœux à toutes et à tous
pour cette nouvelle année 2018*

Le mot du Maire

L'an passé je posais la question, est-ce que l'année 2017 serait l'année du grand chambardement ? Nous avons tous eu la réponse, un petit gars, peu connu est devenu notre nouveau président de la République. Avec des idées bien arrêtées, il a commencé son chambardement, et à priori, il a envie de continuer, et poursuivre certaines transformations initiées par ses prédécesseurs. Un de ses proches, chargé de la réorganisation de la territorialité, ne propose-t-il pas des communes de 5000 habitants minimum, mais où vont nos petits villages ? c'est la mort assurée, dans quel bénéfice ?

Je vous rappelle tous les ans l'évolution des dotations de l'Etat, et son désengagement plus ou moins important auprès des communes. Etant considérée comme une commune riche, nos différentes dotations, de fonctionnement, de solidarité rurale ou de péréquation, en 10 ans, sont passées de 30820 à 8754 euros par an. Les dépenses obligatoires sont passées de 0 à près de 10000 euros.

Durant la même période nos différentes taxes, bases principales de nos recettes :

- le foncier bâti est passé de 10,75 à 12,31%, moyenne départementale 21,04 %
- le foncier non bâti, heureusement nous avons 230 ha de vignes sur notre finage, est passé de 22,90 à 27,48 %, moyenne départementale 46,17 %, la moyenne dans le chablisien étant probablement d'un petit 40 %.

D'où la réponse des services fiscaux, vous pouvez augmenter vos taux, vous avez de la marge par rapport aux autres.

Durant cette décennie, nous avons quand même réussi à faire près de 550000 euros d'investissement, les subventions étaient faciles, les prêts aussi, nous avons remboursé en 2017 environ 20000 de capital et d'intérêts. Deux ans de pose pour les investissements nous ont semblé opportuns, surtout avec les moins, pour remettre un peu d'ordre dans notre trésorerie, et envisager de nouveaux investissements. Reprendre la réfection et modernisation des rues du village, certains enduits de route, peut-être enfin le bac de retenue des eaux pluviales quand nous aurons résolu le problème de certains propriétaires, la réfection de certains trottoirs. Aussi avec les devis correspondants, il y aura des choix à faire, les chiffres en calmeront certainement plus d'un.

Nous sommes en période de vœux, on peut toujours rêver, si nous sommes condamnés à disparaître, nous devons faire le maximum de travaux pour améliorer notre quotidien, et ne pas devenir les parents pauvres d'une nouvelle entité. Car on peut penser que nous serons oubliés, avec nos 107 habitants de ce jour, au profit de ceux, plus gros qui risquent de nous manger.

Dans les vœux pour 2018, après la disparition de notre comité des fêtes, nous pouvons espérer que la tentative de sa remise en route soit couronnée de succès, la municipalité fera l'effort financier si nécessaire. Un minimum de fraternité et de solidarité est nécessaire dans un petit village comme le nôtre, et n'oublions pas surtout la santé pour toutes les Villacoises et tous les Villacois.

Jean Marie FROMONOT

SOMMAIRE

- Situation budgétaire – finances
- Travaux
- Etat Civil
- Infos diverses et pratiques
- Galette des Rois
- Concert de musique
- 14 Juillet
- ADMR
- Collecte ordures ménagères
- Eclairage public
- Elagage
- Environnement
- Mutuelle territoriale
- Evénements sportifs
- Techniques nouvelles
- Coup de projecteur
- Pluviométrie
- Revue de presse
- Comptes rendus de conseil municipal

Cette revue annuelle est aussi la vôtre, vous pouvez, tout au long de l'année, adresser des articles, des informations ou toute autre annonce à publier, à Bernard LECUILLER (bernard.lecuiller@orange.fr) ou à Joël CANTON (canton.joel@neuf.fr)

Situation budgétaire – finances

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	DEPENSES
	FONCTIONNEMENT	TAXES DIVERSES	DOTATIONS ETAT	DIVERSES	INVESTISSEMENTS
2008	79 015 €	63 242 €	30 820 €	9 276 €	26 678 €
2009	66 480 €	73 003 €	21 648 €	11 034 €	38 757 €
2010	74 406 €	70 568 €	21 177 €	9 949 €	192 344 €
2011	90 040 €	84 007 €	21 927 €	10 846 €	77 544 €
2012	85 823 €	90 690 €	22 485 €	10 805 €	94 850 €
2013	84 448 €	93 244 €	21 935 €	10 490 €	88 629 €
2014	92 406 €	94 010 €	17 578 €	12 497 €	7 900 €
2015	104 495 €	97 634 €	14 390 €	13 214 €	21 046 €
2016	107 572 €	95 538 €	11 271 €	10 894 €	0 €
2017	99 572 €	107 533 €	8 754 €	8 921 €	0,00 €

COMMENTAIRES

- 2008 à 2017 : Baisse des dotations de l'Etat de 30820 € à 8754 € annuels
 - 2009 : suppression de la dotation nationale de péréquation - 9000 €
 - 2014 : suppression de la dotation nationale de solidarité - 2000 €
- Depuis 2014 + 10253 € en recettes taxes diverses et en dépenses au titre du Fonds national de garantie
- 2015 : Dépenses obligatoires Service Départemental d'Incendie et de Secours suite au regroupement des communautés de communes 11000 € pour les années 2014 et 2015.
- 2016 : Dépenses + 10000 € en travaux de voirie. Baisse d'office des recettes par la perception car refus communal de payer le fonds de péréquation (environ 3600 €)
- Depuis 2008 les excédents de fonctionnement, les subventions et les emprunts ont permis de réaliser 550 000 € d'investissements dont les plus importants sont :
 - La Toiture de l'Eglise + électrification de la cloche
 - Bâtiments communaux
 - Rues Chantoiseaux, Gelinotte et de la Fontaine
 - Pont des champs Mercier
 - Etc

TRAVAUX

Dans sa séance du 19 décembre 2017, le conseil municipal a pris, en matière de travaux, les orientations :

- **Cimetière** : évacuation des sépultures vétustes, réalisation d'un caveau commun pour entreposer leurs contenus, et aménagement d'un espace cendres funéraires.
- **Place St Vincent** : canalisations des eaux pluviales en provenance du chemin de Seignelay et de Vaux Martin
- **Chemin de Seignelay** : busage des fossés
- **Voirie** : plan de goudronnage de toutes les rues qui nécessitent des réparations.

Par ailleurs, des devis concernant la réfection des trottoirs de la rue St Etienne et une remise en état de la partie basse de la rue Tant Qu'un Quart vont être demandés. L'état des finances de la commune déterminera si ces travaux seront réalisables et/ou dans quelles conditions.

Des informations ne manqueront pas de vous être fournies.

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Charlotte VAN DER MERSCH et Romain COLLET Au 5 rue St Etienne
Solange et Nicolas MAITRET Au 12 rue St Etienne
Mickaël DAERON Au 2 rue de la Génillotte

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une longue et agréable existence dans notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des rois offerte par la commune faisant office de vœux du maire et de bienvenue aux nouveaux, permet à tout un chacun de faire plus ample connaissance.

Naissances

Alexis Mathis GIBIER le 8 avril 2017

Isidore SERIO le 14 Décembre 2017

Tous nos vœux de bonheur à ces jeunes villacois, ainsi qu'à leurs parents.

Décès

Véronique BULLIOT le 16 mars 2017

INFOS diverses et pratiques

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat

Passeports et cartes d'identité

Seule la mairie de Chablis est habilitée.
Se présenter aux heures d'ouverture.

Ordures ménagères **mardi matin**



Jours fériés : Consultez le calendrier de la com/com déposé dans vos boîtes aux lettres fin décembre

Pour éviter toute dispersion des déchets sur la voie publique, prière de mettre vos sacs dans un bac roulant.

Le nettoyage des débris jonchant les rues n'entre pas dans les attributions du personnel communautaire ou municipal.
Merci.



Déchèterie

Déchetterie de Maligny

Lundi et mardi de 8h30 à 12h 00
Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Déchetterie de Chablis

Lundi et mardi de 13h30 à 17h00
Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Travaux

Toute installation empiétant sur la voie publique doit faire l'objet d'une permission de voirie à demander en mairie.

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures.
Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Site Internet

<http://www.mairie-villy-89.com/>



Page Facebook : [fb.me/Mairiedevilly](https://www.facebook.com/fb.me/Mairiedevilly)

Communication

Afin de vous avertir par la voie informatique d'événements inhabituels (balayeuse, ramassage ordures décalé, relevés de compteurs, coupures de courant...) la mairie souhaiterait constituer un carnet d'adresses électroniques. Merci de communiquer, si vous le souhaitez, vos coordonnées au secrétariat.
(mairie-villy@wanadoo.fr)

Energie

Compteurs Linky : Méfiez vous des arnaqueurs !

Dans l'Yonne, la mise en place de ces appareils ne se fera pas avant le second semestre 2018.

Un courrier sera adressé par Enedis aux usagers concernés entre 30 et 45 jours avant le mois de pose. Aucune intervention n'est possible en dehors de ce processus

Cimetière



Le délai de remise en état des sépultures étant arrivé à expiration, les travaux de relève des tombes vétustes s'effectueront en février 2018.

Prêt de mobilier communal



Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.

Eau potable



Au 21 novembre 2017 le taux de nitrates était de 24,8 mg/l (analyses ARS) pour 50 admis (femmes enceintes et nourrissons)

Recensement militaire

Démarche à effectuer en mairie le mois du 16^{ème} anniversaire du jeune

Cinéma



Une fois par mois le cinéma itinérant « Panoramic » projette des films récents en numérique au foyer communal de Chablis ; 5,50 € la place.

Assainissement

De nombreux objets de toutes sortes et pour le moins hétéroclites sont régulièrement retirés des stations de refoulement ou d'épuration, conduisant à la mise en défaut, voire à la panne des installations. Les produits chimiques et/ou serviettes pas toujours très hygiéniques, par exemple, ne doivent en aucun cas emprunter le réseau des eaux usées.

Chiens errants



Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende.

Caveau municipal



Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end : 100 €
Cautions : 200 €

Balayeuse



Les trottoirs et caniveaux doivent être totalement libres pour permettre un nettoyage complet des rues. Les riverains, suffisamment prévenus à l'avance, sont priés de retirer leurs véhicules aux heures indiquées, afin d'éviter toute relance de dernière minute.

6 Janvier 2017 Vœux du Maire et galette des rois

Le froid quasi polaire qui règne en ce début d'année n'a pas incité plus de monde que d'habitude à venir se réchauffer dans un caveau où la température était pourtant fort agréable.

Une vingtaine d'éternels habitués se sont déplacés à l'appel du maire et du conseil municipal pour la tradition des vœux suivie d'une part de galette et d'un verre de pétillant.

En préambule, le Maire, regrettant l'absence de jeunes et nouveaux habitants, a brossé l'actualité en déclinant son discours en trois volets : au niveau national, au niveau local élargi et au niveau communal.

Les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai suivies des législatives des 11 et 18 juin seront selon lui, déterminantes pour la survie de nos petites communes ;

La mise en place au 1^{er} janvier 2017 de la nouvelle communauté de communes ne sera pas non plus sans conséquences pour ces dernières qui se voient retirer de plus en plus de compétences.

La situation financière de notre commune qui perçoit de moins en moins de participations financières de l'Etat et autres collectivités, et qui voit ses dépenses obligatoires augmenter au point de devoir se priver de tout investissement pourtant nécessaire à notre quotidien.

A la question posée aux hauts fonctionnaires, la réponse fut la suivante : vos taux d'imposition sont parmi les plus bas, il vous suffit de les augmenter !

Pas certain que cette solution soit de nature à satisfaire les contribuables que nous sommes !

En résumé, pas de projets concrets en vue, sauf à maintenir le patrimoine en bon état.

Après avoir souhaité une bonne année et une bonne santé à l'assemblée, il invita celle-ci à trinquer et à tirer les rois !



Concert de l'école de musique

27 juin 2017

En cette fin d'année d'études musicales, l'école de musique de la Communauté de Communes présentait le résultat des travaux de ses élèves dans différentes communes.

Cette année, Villy a été choisi pour la classe de clarinettes, l'acoustique de notre caveau donnant une sonorité de bonne qualité à ce type d'instrument, d'après les spécialistes.

La soixantaine de spectateurs a pu apprécier le travail effectué par ces jeunes élèves, et les progrès réalisés en fin de cycles d'études.

Le concert s'est achevé par des morceaux style jazz interprétés par un groupe d'élèves aguerris encadré par quelques adultes de niveau confirmé.



14 juillet

Bonne participation

Le traditionnel rendez vous proposé par la municipalité pour fêter le 14 juillet s'est déroulé selon le schéma habituel :

- Vin d'honneur offert par la Mairie
- Repas en commun tiré du sac
- Concours de pétanque sur la place.

Le vin d'honneur a eu plus de succès que les années précédentes, de nombreux invités étant venus grossir les rangs des habitués, ce qui rend ce moment de rencontre privilégié plus agréable.

Le repas pris en commun et « tiré du sac » s'est déroulé, grâce à une température clémente, dans la cour de la mairie et a réuni, enfants compris, une soixantaine de convives. L'occasion de passer un bon moment, de faire déguster ses nectars sortis de derrière les fagots, et de rigoler un bon coup !

Le concours de pétanque, organisé par Brigitte, Xavier et Vincent, s'est disputé en 3 parties par les 12 doublettes inscrites.

La doublette Adeline / Xavier Jousot a remporté la coupe du vainqueur, en battant en finale le duo Vincent Tupinier / Philippe Bécu.

Le concours et la journée se sont achevés par la remise des lots et l'apéro qui s'en est suivi.

Une journée simple, conviviale, qui demande à se renouveler de la même manière, ou sous d'autres formes à imaginer par de nouveaux organisateurs désireux de faire revivre ce village.



ASSOCIATION ADMR de LIGNY-LE CHATEL ET SES ENVIRONS

Service à la personne...

L'objectif de l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le-Châtel et ses environs est de faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile et d'améliorer leur vie au quotidien. Il est également d'aider les familles, avec ou sans enfant, dans les actes de la vie de tous les jours. Il est, plus largement, d'aider les personnes, seules ou en couples, quelque soit leur âge, à conserver leur autonomie...

...et convivialité

Pour la vingtaine de bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'association, elle tient également une place importante car elle permet de maintenir les liens entre les salariées, entre les salariés et les bénévoles, entre les salariées, les bénévoles et les bénéficiaires, le fameux triangle d'or de l'ADMR... Elle se traduit par trois actions d'envergure qui sont « la soirée choucroute », « la journée fleurs », et « les colis de Noël » ainsi que « la semaine bleue » organisée en parfaite harmonie avec les communes de l'ancien canton de Ligny...

...Colis de Noël...



Cette année, ils concernent quelques 90 clients, tous bénéficiaires des services de l'ADMR, soit au titre des personnes âgées, soit à celui des familles. Chacun a reçu un colis complet, chargé de douceurs et d'affections, ou une grosse boîte de chocolats...Jeudi 14 décembre, une dizaine de bénévoles s'est réunie à la Maison des services, dans la bonne humeur, pour préparer les colis qui ont ensuite été distribués par les salariées...Un moment privilégié de rencontre et de partage apprécié par tous !

En savoir plus

*Pour tous renseignements ou interventions, il suffit de s'adresser à la Maison des services à Ligny : ouverte mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h à 16h ; tél. 03.86.98.01.41.
Contact à Villy : Jacqueline FROMONOT 03.86.47.41.17*

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Planning de collecte 2018 pour VILLY

La communauté de communes Chablis Villages & terroir a établi un calendrier pour la collecte des ordures ménagères 2018. Pour faciliter la lecture de ce planning, qui vous a été distribué fin 2017, nous en avons extrait les dates de collecte concernant notre commune.

Mois	Date	Date	Date	Date	Date
Janvier	Mercredi 3	Mardi 9	Mardi 16	Mardi 23	Mardi 30
Février	Mardi 6	Mardi 13	Mardi 20	Mardi 27	
Mars	Mardi 6	Mardi 13	Mardi 20	Mardi 27	
Avril	Mercredi 4	Mardi 10	Mardi 17	Mardi 24	
Mai	Mercredi 2	Mardi 8	Mardi 15	Mercredi 23	Mardi 29
Juin	Mardi 5	Mardi 12	Mardi 19	Mardi 26	
Juillet	Mardi 3	Mardi 10	Mardi 17	Mardi 24	Mardi 31
Août	Mardi 7	Mardi 11	Mardi 18	Mardi 25	
Septembre	Mardi 4	Mardi 11	Mardi 18	Mardi 25	
Octobre	Mardi 2	Mardi 9	Mardi 16	Mardi 23	Mardi 30
Novembre	Mardi 6	Mardi 13	Mardi 20	Mardi 27	
Décembre	Mardi 4	Mardi 11	Mardi 18	Mercredi 26	



Eclairage public

Sujet polémique s'il en est, l'éclairage public est au centre de bon nombre de discussions, d'oppositions, d'avis différents quant à son fonctionnement et son utilité.

Depuis de longues années, la municipalité a opté pour un éclairage de tous les points lumineux de la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour, et ce, 365 jours par an.

Cette décision avait pour but de rassurer les habitants en dissuadant certains visiteurs indésirables de tenter de s'introduire chez eux sans autorisation.

D'aucuns rétorquaient que justement l'éclairage est une aide pour ceux qui ont de mauvaises intentions...

Pas simple de satisfaire tout le monde...

Là-dessus vient se greffer le problème financier, qui en ces de temps de restrictions budgétaires, n'est pas des moindres !

Le sujet a fait l'objet de débats au conseil municipal, qui a fini par adopter une solution provisoire pendant l'été, en coupant complètement l'éclairage jusqu'en septembre, et de minuit à 6 heures du matin ensuite.

Solution qui ne satisfera certainement pas tout le monde, mais qui aura eu au moins le mérite de dégager quelques centaines d'euros d'économies.

Afin d'aboutir à une situation pérenne, la mairie a demandé à l'entreprise EIFFAGE, chargée de la maintenance, de chiffrer la possibilité d'allumer un point sur deux ou uniquement les carrefours, par exemple, et de mettre des ampoules moins énergivores

Suite à ces informations, le conseil municipal prendra les décisions qui s'imposent et vous en informera en temps utile.



ELAGAGE DES ARBRES DEBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Concernant les plantations des propriétés riveraines qui empiètent sur des parties de voies départementales, dès lors qu'elles sont situées en agglomération, c'est le maire, dans le cadre des pouvoirs de police, qui peut imposer aux riverains des voies à procéder à l'élagage et à l'abattage des arbres de leur propriété.

Article L 114-2 du code de la voirie routière

Le Maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité qui peuvent comporter l'obligation de supprimer les plantations gênantes pour les propriétés riveraines des voies publiques.

La réglementation impose que les haies privées doivent être à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident.

Le Maire peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain après mise en demeure par lettre recommandée avec AR.

Article 12 de la loi du 15 juin 1906

« La déclaration d'utilité publique d'une distribution d'énergie confère au concessionnaire (mairie ou syndicat d'électrification) le droit de couper les arbres et branches qui se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, pourraient par leur mouvement ou leur chute, provoquer des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages »

L'élagage est à la charge du propriétaire si l'arbre planté en domaine privé déborde sur la ligne électrique et ne respecte pas les distances réglementaires.

Environnement

La première image d'un visiteur extérieur qui se promène dans les rues d'un village, c'est l'aspect de propreté qui s'en dégage, d'un lieu qui est régulièrement entretenu, donnant l'envie d'y revenir et d'y emmener des membres de sa famille et des amis.

La municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour donner cette image positive aux gens de passage et aux touristes qui, de plus en plus ont tendance à porter un vif intérêt à nos communes rurales, le « tourisme vert » ayant le vent en poupe.

Ce premier coup d'œil est essentiel, car c'est lui qui va décider de la suite que le passant va y donner, la publicité qu'il va en faire dans son entourage, et, par extension, de toutes les communes et bourgades environnantes.

Notre commune, malgré tous ses efforts et les moyens dont elle dispose, ne peut atteindre seule cet objectif. Il en va de l'aide et de l'esprit civique de ses habitants.

Or, malgré nos multiples alertes sur le sujet, nous constatons que régulièrement, des papiers, des sacs, des paquets de cigarettes vides, des mouchoirs papier, des emballages plastiques jonchent caniveaux et trottoirs, ce qui est tout le contraire du but recherché !

Et, pour couronner le tout, le décor est embelli de crottes de chiens parsemées çà et là comme touche finale.

Ces excréments étant déposés par des chiens divagants qui n'attirent vraiment pas le promeneur !

Il est donc fait appel une nouvelle fois à tout un chacun de se responsabiliser sur son attitude et sur celle de ses animaux domestiques, afin que notre village rural, que d'aucuns trouvent joli et charmant, soit le plus accueillant possible.

Sapez en remerciés d'avance.

Mutuelle territoriale

Initialement proposée à la communauté de communes de Puisaye, la formule a été présentée à plusieurs autres collectivités locales, dont la Communauté de Communes Chablis Villages & Terroirs.

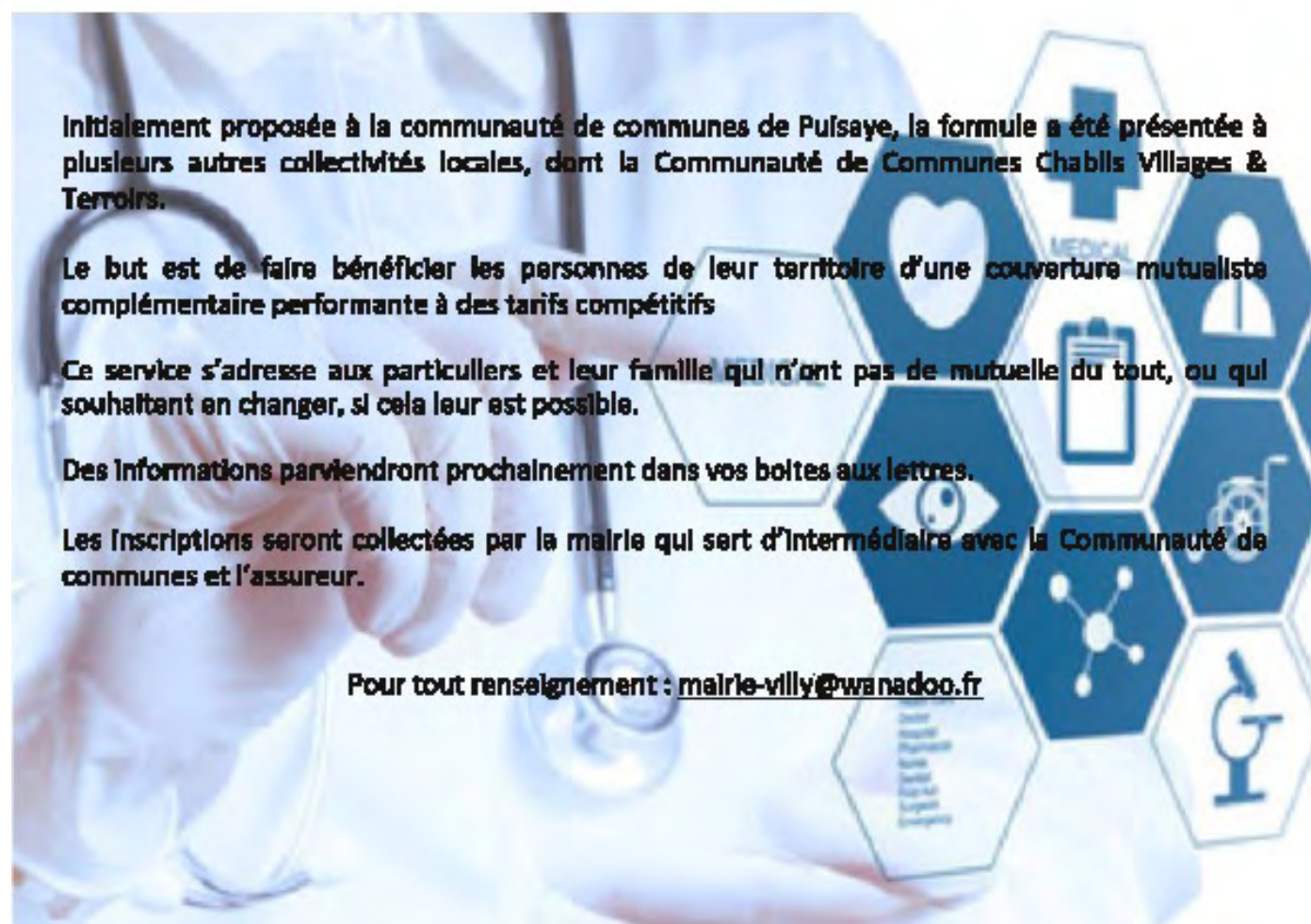
Le but est de faire bénéficier les personnes de leur territoire d'une couverture mutualiste complémentaire performante à des tarifs compétitifs

Ce service s'adresse aux particuliers et leur famille qui n'ont pas de mutuelle du tout, ou qui souhaitant en changer, si cela leur est possible.

Des informations parviendront prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Les inscriptions seront collectées par la mairie qui sert d'intermédiaire avec la Communauté de communes et l'assureur.

Pour tout renseignement : mairie-villy@wanadoo.fr



Evénements sportifs

MOTO CROSS

Le club de moto cross Moto Sports Nature organisait sur le terrain de Villy, en ce dimanche 15 octobre, une compétition de « *Pit-Bike* » entendez par là motos de petite taille pilotées par adultes et enfants.

Ces petits engins n'ont rien à envier à leurs grandes sœurs sur le plan rapidité et nervosité, les nombreux spectateurs, encouragés par le beau temps, venus les applaudir, peuvent en témoigner.

127 compétiteurs arrivés des 4 coins de l'hexagone sont venus en découdre, pour aboutir, au terme de plusieurs manches, à la victoire de l'icaunais Jérôme Gabette de Vincelottes.

L'occasion était donnée au public d'admirer les enfants de 5 à 12 ans dans leurs prestations empreintes déjà d'un certain professionnalisme.

La réussite de cette journée qui permet de faire connaître Villy dans un périmètre élargi, est due à toute l'équipe Moto Sports Nature encadrée par son président, **Alexandre PELLOIS**.

Rallye auto du Chablisien

Le 28 octobre ce rallye passait à Villy avec une arrivée de « spéciale » rue de la Génillotte au niveau du Chai Bachelier.

La journée a été rythmée au son des pots d'échappement et au vrombissement des moteurs de ces véhicules sportifs, ce qui n'a pas été sans créer une animation rompant avec la quiétude habituelle de notre village.

Et offrant à d'aucuns un spectacle gratuit sur le pas de leur porte !



Médecine. Il était une fois tous les savoirs du monde...

Si Noël et le temps des cadeaux approchent à grands pas, il y a des façons astucieuses de mêler le beau à la connaissance, voire la découverte à la mémoire : un livre retrace l'histoire de la médecine mondiale avec précision et recherche d'exhaustivité.

L'un des premiers médecins connus de l'histoire est une Égyptienne, Méryt-Ptah (2700 avant J.-C.), dont la tombe porte l'inscription de « médecin en chef ». Mais, cinquante ans plus tard, c'est Imhotep qui deviendra, entre 2650 et 2600 av. J.-C., le plus grand prêtre médecin de l'Égypte ancienne, dont la trace se lit encore aujourd'hui dans le symbole de la médecine : le serpent entourant un bâton. Il faut dire que les Grecs récupéreront les enseignements égyptiens.

Ces derniers avaient établi par exemple, selon les papyrus retrouvés, l'examen du patient permettant d'établir un diagnostic, et des remèdes où les chants magiques se mêlent aux plantes, pour traiter aussi bien des maladies liées à des parasites que des troubles urinaires. Il faut rappeler néanmoins que, dès la préhistoire, il y a 40 000 ans, les os brisés étaient réparés en appliquant de l'argile pour former un moule en séchant, qu'il y a 7 000 ans on perçait les dents sans doute pour calmer la douleur ou soigner des abcès, ou encore qu'un crâne, daté de 4000 ans, atteste de trois trépanations précises, réalisées par un outil ad hoc. La croissance osseuse qui a suivi révèle aussi que le patient n'était pas décédé, et qu'il y a eu guérison...

50 000 ANS D'HISTOIRE

Traduite de l'anglais, la publication « Médecine. Histoire illustrée de l'Antiquité à nos jours » remonte 50 000 années, des prémices de la médecine par les plantes jusqu'à la recherche actuelle sur les cellules souches, en une double page illustrée pour chacun des



HELENA SCHMIDTKE / L'ANF-REA

Opération de la cataracte, drainage de kyste... sont décrits en ayurveda (Inde) dès le XI^e siècle avant notre ère.

thèmes abordés, soit la quasi-totalité des aspects de cette histoire. Un travail éclairant qui permet d'envisager l'évolution de la médecine de façon sérieusement documentée et clairement synthétisée. On y découvre au fil des pages l'ancienneté de certaines pratiques, voire la convergence entre des médecines de différents continents. Ainsi, du côté de l'Inde et des pays du sud de l'Asie, c'est l'ayurveda (littéralement « connaissance de la vie ») qui est élaboré à partir du XI^e siècle avant J.-C. Son ouvrage de référence (« Sushruta Samhita ») contient de nombreuses techniques d'extraction dentaire, de drainage de kyste, d'opération de la cataracte et décrit plus de 1 000 pathologies et 2 000 remèdes à base de plantes.

Mais la prévention de la maladie par une alimentation saine et de l'exercice est tenue pour l'aspect majeur de cette médecine. Tout comme au demeurant quelques siècles plus tard (- 460 av. J.-C.), le père de la médecine moderne, le Grec Hippocrate, insistera sur la nécessité de développer la résistance du corps à la maladie. Il prescrivait la diète, la gymnastique, l'hydrothérapie, le massage, et soulignait l'importance de l'hygiène et de la propreté, du repos et de la tranquillité.

MOYEN ÂGE, LE CORPS NIÉ

Mais il faudra ensuite passer par l'époque médiévale, qui, avec la chute de l'Empire romain d'Occident vers 476, marque la dispari-

tion des principes de l'hygiène, de l'alphabétisation, de la pratique médicale et des connaissances des plantes médicinales. L'Église imposera sa façon de voir le corps, et surtout de ne pas le voir : les maladies sont des châtiments de Dieu et pour tout traitement les prières s'imposent. Ce n'est qu'à la Renaissance que de nouveaux progrès sont accomplis dans la connaissance de l'organisme et, à partir de 1800, la science s'imposera et l'industrie pharmaceutique suivra, bien loin des fondateurs de la médecine qui étaient aussi philosophes (citons Platon, Socrate, Hippocrate, Avicenne...). ★

ANNE-CORINNE ZIMMER

EN SAVOIR PLUS

AFFAIRE DE MÉMOIRE

« Médecine. Histoire illustrée de l'Antiquité à nos jours », sorte d'encyclopédie chronologique illustrée, est aussi l'occasion de rendre justice à ces découvreurs ignorés de leur temps, comme le Hongrois Ignace Semmelweis, convaincu en 1861 que le lavage des mains avant d'accoucher une femme était nécessaire pour éviter les fièvres puerpérales dont elles mouraient. Ses conclusions furent rejetées alors que ses recherches sur les antiseptiques sont à présent reconnues.

« Médecine. Histoire illustrée de l'Antiquité à nos jours », de Steve Parker, traduction de

Jean-Bernard Gouillier.

Éditions Larousse, 284 pages, 34,95 euros.



Coup de projecteur

Collectif jeunes

Le village souffrant d'un manque cruel de dynamisme et de convivialité évidents, mais comptant une trentaine de jeunes entre 18 et 40 ans, l'idée de sensibiliser ceux-ci sur le sujet a germé peu à peu.

A la suite d'un courrier leur proposant de rencontrer le maire et les adjoints pour étudier des pistes, 7 ont répondu présents et 6 se sont dits intéressés pour participer dans la mesure de leurs possibilités.

Plusieurs idées d'animations diverses ont été émises. Le groupe a estimé qu'il fallait questionner les jeunes et constituer ainsi une « *boîte à idées* » et a désigné Vincent TUPINIER comme référent.

Par extension la question a été posée à tous les villacois, et en date du 15 décembre, elle était sans réponse, à deux exceptions près.

Vous pouvez encore le contacter, il n'est jamais trop tard !

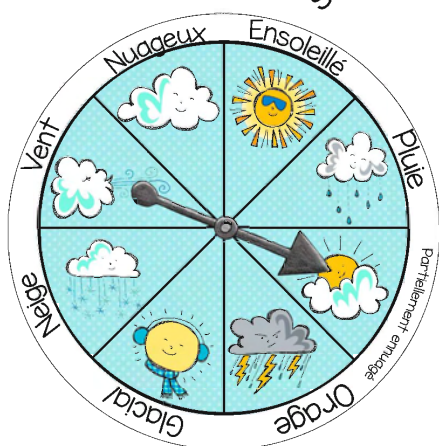
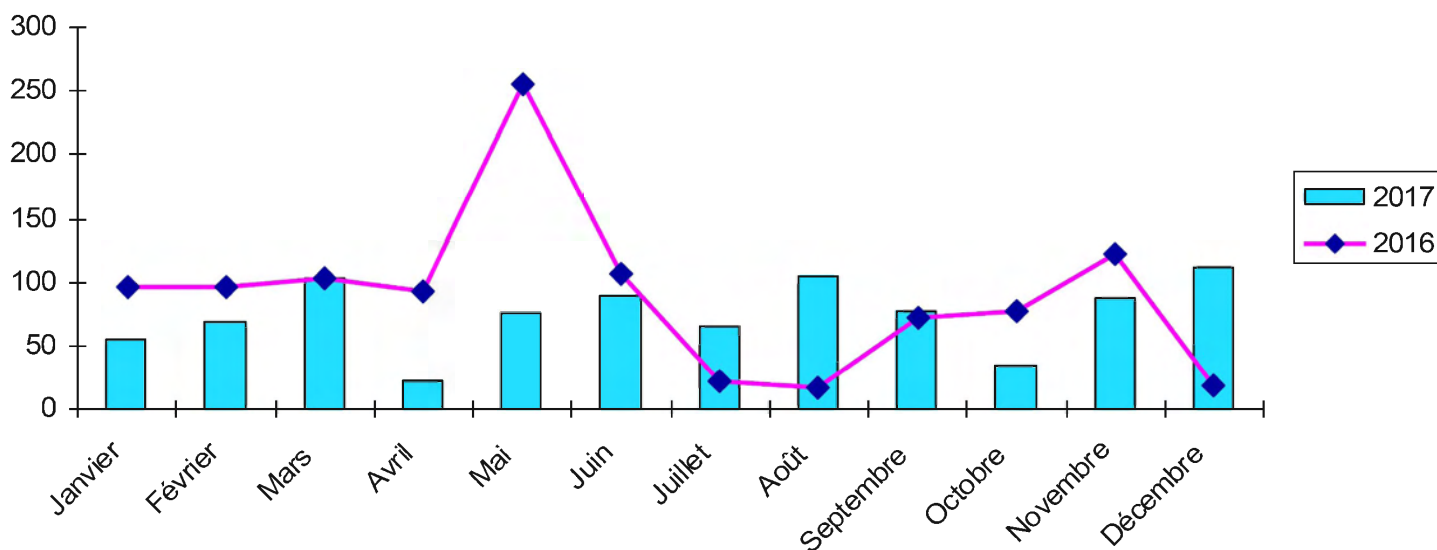
Ce résultat décevant ne doit pas décourager ceux qui souhaitent s'investir, et la municipalité apportera le soutien nécessaire pour leur venir en aide, dans la limite du raisonnable, bien sûr !

Espérons que 2018 sonnera le réveil du village !



Pluviométrie

	2017		2016		Ecart
	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	55	12	96.5	15	-41,5
FEVRIER	68	13	95.5	18	-27,5
MARS	102	11	102	15	0
AVRIL	23	4	92	13	-69
MAI	76	12	255	15	-179
JUIN	89	8	106	14	-17
JUILLET	66	7	21.5	4	+44,5
AOUT	104	9	18	5	+86
SEPTEMBRE	77	11	72	8	+5
OCTOBRE	34	9	77	9	-43
NOVEMBRE	87	13	122.5	16	-35,5
DECEMBRE	112	23	19	4	+93
TOTAL	893	132	1077	136	-184



MOTOCROSS / RÉGIONAL ■ Championnat de Bourgogne Minicross et Pit Bike avec Moto sports nature

Un renouveau dignement célébré à Villy

Villy renaissait à la compétition officielle hier avec deux finales régionales en Minicross et Pit Bike, et une nationale en vétérans zone nord. 127 pilotes étaient au départ.

Patrick Bonnot
patrick.bonnot@centrefrance.com

Le beau temps était de la partie, et autant dire que tout le monde a mangé de la poussière sur un terrain en gravette, particulièrement glissant pour les roues au freinage.

Le spectacle était au rendez-vous pour décerner les trois derniers titres régionaux de la saison, en Pit Bike et Minicross.

Gabette récidive en Pit Bike

Jérôme Gabette, l'icône de Vincelottes, licencié à l'AMC Issois enlevait sa 2^e couronne régionale Pit Bike de suite, bien que battu deux fois par le local Guillaume Gallet, mais qui était trop loin au classement de la saison pour lui ravir le titre.

Gabette ayant endommagé sa roue arrière dans la première manche, ne forçait pas son talent, assurant les points plutôt que de déjanter en course, ses plus sérieux challengers étant loin derrière lui.



PIT BIKE. Clément Calley (n° 124) en tête au premier virage remportera les deux manches, devant Jérôme Gabette (188) qui lui enlèvera son 2^e titre régional de la spécialité. Guillaume Gallet (412) enlevait la catégorie vétérans et le titre régional. PHOTO PATRICK BONNOT

Dans cette même course, le champion de France vétérans, du club local, Guillaume Gallet remportait le titre bourguignon, se classant 5^e au scratch.

Chez les Minicross, le leader du championnat 85 cm³, Lucas Billier (MC l'Étincelle) n'était pas là. Mais il avait déjà le titre en poche avant cet ultime rendez-vous.

Arnaud Saby, 19^e du scratch, mais 5^e des 65cm³ empochait 8 points, pour un total de 452, alors que

Laborie (AMC Issois) son dauphin le restait, bien que glanant 16 points. Mais il restait à dix du Sénonais couronné.

Pour la finale nationale vétérans zone nord, les leaders des trois classements conservaient leur avantage, décrochant le titre.

Ainsi Laurent Duneau (MX 911) 4^e du scratch s'imposait dans la catégorie bronze, idem pour Jacques Tessier (MC Huismes) 3^e du scratch, dans la catégorie argent et pour Gérard Blanchouin (MC Sassay) 19^e du scratch, mais devant tous ses dauphins, bien plus loin. ■

RÉSULTATS

Open MX1/MX2 : 1. Thimothé Berry (MC Dardan, MX2) 75 points ; 2. C. Colley (Moto sport nature, MX2) 64 ; 3. A. Fernandes (Team speed 89, MX2) 54 pts ; 4. M. Thévenot (Chronovert, MX2) 53 ; 5. B. Gublin (AMS Issois) MX1 50 ; 6. G. Frenard (MC Berry, MX1) 49 ; 9. X. Taboni (Chronovert, MX1) 30 ; etc.

125 cm³ : 1. Maxence Outhier (JM Aube) 72 points ; 2. J. Kaczorowski (MC Briennon) 67 ; 3. B. Michelin (AMC Rochelois) 60 ; 4. B. Fleurier (MC Solsy Bouy) 56 ; 5. P. Ridard (Nevers) 47 ; etc.

Pit Bike : 1. Clément Calley (Moto sport nature, open) 50 points ; 2. J. Gabette (AMC Issois, open) 44 ; 3. J. Jeanson (MC Ten Pit, open) 38 ; 4. M. Krust (MX Ten Pit, open) 36 ; 5. G. Gallet (Moto sports nature, vétérans) 340 ; etc.

Minicross : 1. Noa Quinzeling (Queneux team, 85 cm³) 50 ; 2. Maud Appenzeller (MC Ventobren, 85 cm³) 44 ; 3. E. Bresset (Colos sport, 85 cm³) 38 ; 8. Hugo Centur (MC de Neuville, 65 cm³) 21 points ; 13. E. Laborie (Issois, 65 cm³) 16 ; 17. L. Limousin (Issois, 65 cm³) 10 ; 19. A. Saby (SMC Sens, 65 cm³) 8 ; etc.

Vétérans nationaux : 1. Loïc Carlier (Verta drevant, bronze) 50 pts ; 2. Ph. Mille (MC Portusien, argent) 40 ; 3. J.-J. Tessier (MC Huismes, argent) 38 ; 4. L. Duneau (MX 911, bronze) 38 ; 5. F. Ridard (MC Nevers, argent) 29 ; 6. R. Neagnello (Val-de-Vergny, bronze) 26 ; etc.



La revue de presse

Les retrouvailles des plus de 70 ans

Mercredi, tradition oblige, c'était la fête dans le caveau de Maligny. Une fête trois fois source de plaisir. Plaisir des papilles d'abord avec le menu gastronomique concocté par un traiteur en l'honneur des aînés de plus de 70 ans de Maligny et de Villy. Plaisir des sens encore avec l'animation musicale très appréciée de Patrick Adamczak, alias Karac'ordéon. Plaisir de la



CONVIVÉS. Un grand moment de rencontre et de plaisir.

rencontre et d'échanges enfin, autour des tables joliment décorées qui, en présence des maires des deux communes, ont accueilli 81 convives invités par les centres communaux d'action sociale (CCAS) des deux villages.

Un grand après-midi de détente pour l'ensemble des participants qui se sont vu offrir quelques « douceurs », histoire de prolonger ce moment de bonheur partagé. ■

Choc des générations à Villy

De nouveau homologuée pour la compétition, la piste de Villy reçoit dimanche les deux dernières finales du championnat régional, en Pit Bike et Mini-cross, mais aussi la finale nationale zone nord vétérans.

Patrick Bonnot

patrick.bonnot@centrefrance.com

Alexandre Pelois, le président de Moto sport nature, et son équipe, sont prêts à renouer avec la compétition sur la piste de Villy, proche de Maligny, avec un beau menu ce dimanche.

Le club accueille la finale du championnat national vétérans zone nord, dominé par Laurent Duneau (catégorie bronze), Jean-Jacques Tessier (argent) et Gérard Blanchouin (or). Au programme, il y aura aussi deux finales régionales : Minicross et Pit Bike, et des courses Open et espoirs 85 cm³, mais hors championnat fini à Toucy.

Trois titres en jeu

Ce qui fait qu'entre le plus jeune pilote en piste (septembre 2011), et le plus ancien des vétérans (avril 1951), il y aura 60 ans d'écart. Un choc des générations...



PAGAÏLLE. Au premier virage à Villy, il y a parfois la pagaïlle, ce qui toutefois ne gâche rien au spectacle, bien au contraire, comme ici. PHOTO D'ARCHIVES P. B.

Arnaud Saby (SMC Sens) est l'actuel leader des Minicross 65 cm³ régionaux devant Elhot Laborle (AMC Issois). 18 points les séparent. Tout peut encore arriver. En 85 cm³, Lucas Billier (MC L'étincelle) mène devant Hugues Flé-Petit (SMC Sens). Mais là, le vainqueur à Toucy dimanche dernier compte 93 points d'avance. Il ne peut plus être rejoint.

En ce qui concerne la catégorie Pit Bike Bourgogne, le public local ne pourra qu'encourager le pilote senior du club orga-

nisateur, Clément Calley, 3^e du championnat de France seniors, et 4^e au niveau régional, dominé par Jérôme Gabette (AMC Issois, 138 points), devant Damien Pingon (118) et Julien Andrieu (116), les deux du club local.

En Pit Bike vétérans, le champion de France 2017 Guillaume Gallet, essaiera de confirmer son titre national, mais cette fois au régional qu'il domine, bien talonné par Didier Bercier et Laurent Fouinat, du même club que lui. ■

LES HORAIRES

Essais libres. De 8 heures à 9 h 45 (15'), Open série A (puis B suivant le nombre), National vétérans, et minicross. 9 h 20 à 9 h 30 : démonstration moto catégorie éducative, puis essais Pit Bike (9 h 30 à 9 h 45).

Essais chronos. De 9 h 50 à 11 h 40 (15') Open série A, B (selon nombre), National vétérans et tests de départ, Pit Bike.

Courses. 11 h 45 à midi : 1^{re} manche Open B. Pause repas. 13 h 30 à 15 heures, 1^{re} manche Open, National vétérans, minicross et Pit Bike. 15 h 30 à 17 h 05 : 2^e manche ; 17 h 35 à 18 h 10 : 3^e manche Open.



Comptes rendus de conseil municipal

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 16 février 2017

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT

Absents : Mmes Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 20 heures

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 22 novembre 2016

Approuvé à l'unanimité

2) Ligne de trésorerie

Le conseil décide de reconduire la ligne de 10 000 € avec échéance en janvier 2018.

3) Orientations budgétaires

Afin de pallier les diminutions de revenus et les hausses de contributions, le Maire propose d'augmenter les impôts fonciers 2017 de 10 %. Le bâti passerait à 12,309 % et le non bâti à 27,478 % ce qui rapporterait 6 000 € supplémentaires.

La contribution au SDIS, obligatoire depuis la fusion des com.com, est de 5 500 €, la dotation Solidarité Rurale (DSR) est supprimée et la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) continue de baisser, de plus le prélèvement obligatoire du fond de péréquation continue d'augmenter (de 0 à 3619 € en 2016)

4) CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charges)

La commune doit désigner un délégué pour siéger au sein de cette commission de la Communauté de Communes. Suite à sa proposition le Maire a été désigné.

5) Logement communal

Le jugement du 9 février a ordonné au locataire de quitter les lieux et de verser 6 000 € à la commune. Le logement étant vide, le Maire va demander que l'abandon soit constaté.

6) Chiens errants

L'arrêté municipal et un courrier ont été donnés à Florent DELRUE. Les gendarmes ont l'arrêté et sont habilités à dresser procès verbal à tous les contrevenants.

7) Gaz

Branchement TUPINIER à venir sur la RD 35, l'enduit sera réalisé en juin ou juillet sur la traversée du village.

8) Cimetière

Environ 15 tombes sont à relever. Une estimation de l'entreprise POT établit une fourchette de 250 à 500 € par tombe. L'entreprise HEDOU n'a pas répondu. Un bassin de cendres pourrait être aménagé le long de l'église

9) Secrétariat

La secrétaire est en arrêt maladie jusqu' au 16 mars. En cas d'urgence, contacter le Maire ou les adjoints.

Des primes seront accordées à la remplaçante et à la titulaire.

10) Recensement

Pratiquement tous les dossiers ont été remplis. La population est de 106 habitants.

11) Assainissement

La commune a demandé à Mme Potier (Leroux) de se brancher au réseau. Probablement qu'elle réglera en plusieurs fois.

12) Informations diverses

- St Vincent : Un devis a été demandé au sculpteur Yvan BAUDOIN pour une réalisation en résine.
- 27 mars : Commission des finances
- 3 avril : Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 03 avril 2017

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bruno GERMANEAU, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT

Absents : Mme Karine TUPINIER
M Bernard LECUILLER qui donne pouvoir à Jean-Marie FROMONOT

La séance est ouverte à 20 heures 45

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire fait un rapide compte rendu de la réunion du PETR qui s'est tenue de 19 h 15 à 20 h 30 à PONTIGNY. En définitive cette réunion avait pour but, aux élus présents,

- d'expliquer le fonctionnement de leurs communes en ce qui concerne les différents services, commerces, animation, santé etc.
- d'exprimer leurs doléances notamment par rapport à la disparition des services publics

Le PETR AUXERROIS était représenté par un bureau d'étude mandaté pour faire un état des lieux au niveau des communes concernées

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 16 février

Approuvé à l'unanimité

2) Compte administratif 2016

Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à **107 571.90 €** pour **117 702.52 €** de recettes, soit un excédent de fonctionnement de **10 130.62 €** reporté en section d'investissement

Investissement

Les dépenses se montent à **31 031.33 €** pour **22 069.93 €** de recettes soit un déficit de **8 961.40 €**

Conformément à la loi le maire sort de la salle,

Patrick VAILLANT, adjoint, soumet au vote le compte administratif 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

3) Taux des 4 taxes

Suite à la baisse des recettes notamment au niveau de la dotation et des compensations, le budget 2017 établi par la commission des finances ne peut être équilibré que par un nouvel emprunt.

Afin d'atténuer cet écart le maire propose, comme il avait été décidé lors du dernier conseil municipal d'augmenter les taxes de 10 %

Il explique les nouvelles dispositions concernant la taxe d'habitation dès 2017.

Le versement se fera en 2 temps :

- environ la moitié directement à la commune.
- le solde par la communauté des communes (3 CVT) pour un montant de 10 484 y compris la CFE qui disparaît

	2016	2017
Taxe d'habitation	15,98%	8,74%
Foncier bâti	11,19%	12,31%
Foncier non bâti	24,98%	27,48%
CFE	17,75%	0

Soumises au vote, les taux des taxes 2017 sont approuvés à l'unanimité

4) Budget prévisionnel 2017

La commission des finances fait les propositions suivantes :

Fonctionnement :

Le maire indique que désormais il n'est plus obligatoire d'appliquer le montant plafond pour payer les indemnités aux élus. Il propose de les réduire de 10 % à partir du 2^{ème} trimestre 2017.

Budget équilibré dépenses/recettes pour un montant de **123 915 €**.

Investissement :

Equilibre dépenses/recettes pour un montant de **37 122 €**, la principale dépense consistant les travaux prévus au cimetière pour la reprise des tombes abandonnées.

Un **emprunt de 7 644 €** est nécessaire pour boucler la section investissement.

Soumise au vote, cette proposition de budget est approuvée à l'unanimité.

5) Election présidentielle des 23 avril et 7 mai

Le tableau des permanences des bureaux de vote est complété par chaque conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 26 mai 2017

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT

Absents : Mme Jacqueline ZELIOLI (excusée), M Bruno GERMANEAU (excusé)
Mme Karine TUPINIER, M Vincent TUPINIER

La séance est ouverte à 20 heures

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 03 avril

Approuvé à l'unanimité

2) Délibération CLECT

Une partie de la taxe d'habitation est encaissée par la Communauté de Communes qui doit la reverser ensuite à la commune. Montant concerné : 10 484 €. Le Conseil prend une délibération pour entériner ce procédé, qui de

toute façon est rendu obligatoire par la loi.

3) RODP (Redevance pour Occupation du Domaine Public)

Une délibération est prise pour recevoir les redevances 2017 suivantes :

- Electricité : 200 €
- Gaz : 135, 96 €
- Téléphone : 297,66 €

4) Passage PIGE

Une délibération est prise pour acceptation du don en vue de la rédaction de l'acte administratif.

5) Parc éolien

Dans le cadre d'une enquête publique avec obligation d'affichage, la commune doit délibérer en tant que commune limitrophe sur la demande d'installation des parcs de de Beines/Venoy et Bleigny le Carreau/Lignorelles.

Après débat, le Conseil prend une délibération pour indiquer que la commune de Villy ne se sent pas concernée par ce dossier.

6) SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

La somme due en 2016 par la commune d'un montant de 5 390 € est prélevée d'office en 12 mensualités. En 2017, la convention n'ayant pas été signée avant la date butoir du 25 avril, la somme sera prélevée en une seule fois.

De plus, suite aux montants revus à la baisse des villes d'Auxerre et Sens, notre commune devra s'acquitter en 2017 d'un supplément de 1331,55 € soit un total de 6 721, 88. €.

Le Maire va demander une dérogation permettant de régler mensuellement.

7) Questions diverses

Chasse : la fédération a envoyé un courrier expliquant que l'abandon par plusieurs propriétaires de leurs droits à d'autres chasseurs au détriment de la chasse communalisée rendait le territoire « *inchassable* » Affaire à suivre...

Elections législatives des 11 et 18 juin : le tableau des permanences est établi.

Assainissement Leroux : Le devis de branchement se monte à 1 230 €. La taxe de raccordement se monte à 690 €. Le Maire propose que la commune fasse l'avance du branchement assorti d'un échéancier de remboursement par mensualités. Le montant de ces mensualités sera convenu avec le signataire de l'échéancier.

La taxe de raccordement reste à la charge du demandeur.

Doléance Luc Nolet : le fossé communal longeant sa propriété étant rempli de cailloux, les eaux pluviales inondent son terrain. Le service travaux de la Communauté de communes va être contacté pour faire le nécessaire.

Eclairage public : La facture annuelle s'élève à 2 500 €. Dans le cadre d'économies budgétaires, il est décidé de couper l'éclairage public la nuit pendant la période estivale. Un point sera fait à la rentrée, et des pistes d'horaires seront étudiées.

Logement communal : l'huissier va encore être relancé une nouvelle fois pour permettre l'accès aux locaux.

Cimetière : Le coût des travaux est estimé à environ 10 000 €. Le Maire a fait des demandes de subventions auprès du conseil départemental et des parlementaires.

Place St Vincent : l'ensemble table/bancs près du terrain de boules (sous le catalpa) étant fortement dégradé, il va être remplacé.

Nuisances sonores : un courrier va être adressé aux propriétaires de chiens qui gênent le voisinage par leurs aboiements incessants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 20 septembre 2017

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM François BACHELIER, Jean-Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT

Absents : M Joël CANTON(excusé)
Mme Karine TUPINIER, M Vincent TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 26 mai

Approuvé à l'unanimité

2) Point sur la trésorerie

Le suivi budgétaire est conforme aux prévisions. La réserve en trésorerie est suffisante pour régler les factures en cours. L'encaissement des taxes à venir permettra de disposer d'une avance d'environ 6 à 7 000 €. Début 2018, il faudra rembourser la ligne de trésorerie.

3) Point sur les travaux

Le devis du curage des fossés sous Mont Sabot s'élève à 2 160 €, auquel il faut rajouter une partie du chemin des Esserts. Ces travaux sont programmés pour Novembre.

Une solution va être examinée pour régler le problème du fossé de Vaux Martin jouxtant la parcelle de M. NOLET.

Le devis de l'entreprise POT pour le relevage des tombes du cimetière, qui se monte à 6 360€ HT, sera retourné pour accord à la fin de la semaine. Les travaux pourront être engagés dès que possible.

4) Chasse

Ouverture le 1^{er} octobre. Le prix de l'action est maintenu à 200 € pour les extérieurs et 100 € pour les résidents.

5) Personnel

Un avancement de grade est attribué à Fabien BONNOT au 1er octobre. Le Conseil décide de reconduire la prime de fin d'année.

6) Questions et informations diverses

- **Le règlement intérieur** des déchetteries et le bilan 2015 des déchets ménagers sont à disposition en mairie.
- **Le contrat gaz naturel** avec ENGIE est reconduit.
- **La dotation de chocolats** de fin d'année aux + de 70 ans et reconduite.
- **Le remboursement** des frais de transports scolaires est reconduit.
- **15 octobre** : compétition moto cross au terrain de cross
- **28 octobre** : rallye auto du chablisien.
- **Succession Mme DEVOS** : la mairie a été sollicitée par les mandataires pour acheter les parcelles de terres bois et taillis. Le Maire a fait une offre de 1 500 € pour le lot complet. François BACHELIER étant intéressé également, la décision sera prise ultérieurement.
- **Eclairage public** : la société EIFFAGE doit régler les horaires d'éclairage à partir de la tombée de la nuit jusqu'à minuit, et de 6 h du matin jusqu'au lever du jour. Il lui a été demandé d'étudier la possibilité de n'éclairer qu'un lampadaire sur deux ou uniquement les carrefours ou de diminuer l'intensité. La facture de consommation s'élève à 2 760 € depuis le 1er janvier.
- **Logement** : les travaux de remise en état se poursuivent.
- **Ménage des locaux** : suite à la demande de B. LECUILLER de trouver une solution pour le nettoyage une fois par mois des locaux de la mairie, la piste du bénévolat des élus a été évoquée.

Affaire à suivre.

- **Affaisements de chaussée** rue de la Genillotte : la société COLAS va être relancée pour remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 19 novembre 2017

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick
VAILLANT

Absents : Mme Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 18 heures

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 20 septembre

Approuvé à l'unanimité

2) Election sénatoriales

Le Conseil doit élire un délégué titulaire et trois suppléants pour l'élection du sénateur de l'Yonne le 17 décembre prochain.

Le Conseil a élu Jean Marie FROMONOT titulaire, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT et Joël CANTON suppléants par 8 voix pour et une abstention.

3) Questions et informations diverses

- **Les statuts** de la Communauté de Communes sont remis aux conseillers afin qu'ils en prennent connaissance en vue d'une délibération sur le sujet lors de la prochaine séance de conseil.
- **Syndicat d'assainissement** de la Garenne : le rapport présenté par l'organisme de contrôle de la station d'épuration et des réseaux le 17 octobre, préconise la réalisation d'importants travaux pour satisfaire les surcharges en cas de fortes quantités d'effluents. Coût de l'opération : 236K€ HT. Le Maire informe que le syndicat a pris la décision d'engager ces travaux avant la reprise effective de compétence par la communauté de communes le 1^{er} janvier 2019, sachant qu'une subvention d'environ 40 % serait allouée par l'Agence de l'eau.
- **Eau potable** : Le bouclage du réseau intercommunal est envisagé avant la reprise de compétence par la com/com au 1^{er} janvier 2020.
- **Carrière** : la déchetterie de Chablis étant saturée, le site de Villy va recevoir des déchets ultimes tels que gravats, terres et cailloux.
- **Chasse** : 1 500 € d'actions ont été encaissés pour la campagne 2017-2018.
- **Eclairage public** : le maire a adressé un courrier à la société EIFFAGE pour étudier diverses possibilités susceptibles de faire des économies financières. Une décision sera prise en fonction des propositions qui seront faites.
- **Rue de la Génillotte** : la COLAS est venue effectuer des relevés sur place. Une nouvelle relance va lui être adressée.
- **Chemin de Vaux Renard** : L'idéal serait de le refaire complètement, y compris dans la partie du champ cultivé par M. MASSE de Lignorelles, et dans le bois. Cela nécessiterait l'intervention d'un géomètre pour le retracer conformément au cadastre sur toute sa longueur, Cette opération engendrerait des dépenses que la commune n'a pas les moyens d'honorer. Un simple broyage jusqu'au champ

pourrait à la rigueur, s'imaginer.

- **Cadre de vie** : Le conseil valide un courrier que B. LECUILLER propose d'envoyer aux jeunes de 17 à 40 ans afin qu'ils créent un collectif chargé d'organiser quelques animations dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT,
Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER

Absents : Mme Andrée POITOUT (excusée), M Patrick VAILLANT (excusé et pouvoir
à Bernard LECUILLER)
Mme Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI, M Vincent TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 19 novembre

Approuvé à l'unanimité

2) Mutuelle territoriale

Cette assurance complémentaire santé est proposée aux personnes n'ayant pas de mutuelle, ou qui souhaitent en changer, s'ils le peuvent. Ce service à l'initiative de la communauté de communes offre des conditions tarifaires très intéressantes.

Le conseil donne un avis favorable. Une information sera communiquée à la population.

3) Syndicats

- **SIVOS** : Ayant été choisie à 54 % par les familles, la semaine de 4 jours entrera en vigueur à la rentrée 2018. Les NAP seront donc supprimées.
- **Syndicat du collège** : Le président actuel, Patrick GENDRAUD, quittera ses fonctions au 31/12/2017. Une réélection aura lieu en janvier 2018.
- **SIA La Garenne** (assainissement) : En application de la loi, ce syndicat est dissous au 31/12/2017. Ses compétences seront transférées à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018, ce que le Maire prétend impossible, puisque les comptes de l'exercice ne pourront être clôturés qu'en mars 2018.. Un courrier de contestation sera adressé par le Maire.

4) CLECT (charge transférable)

Cette compensation se monte à 10 484 € pour 2018 et sera versée mensuellement. Le conseil prend une délibération.

5) FPIC (Fonds de Participation Inter Communal)

Le Conseil prend une délibération pour acter la recette de 1 751 €.

6) Décisions modificatives

Le conseil prend une délibération pour prélever 200 € du compte 655227 « Bâtiments publics » et les affecter au compte 6455 « Frais de personnel » afin de pouvoir honorer les salaires et charges de décembre 2017.

7) Situation budgétaire

Au 19 décembre on enregistre 114 000 € de recettes pour 87 000 de dépenses.

Des mouvements de fin de mois et de fin d'exercice viendront modifier quelque peu ces données.

8) Budget 2018

Le conseil envisage les travaux suivants :

- cimetière
- eaux pluviales place St Vincent
- goudronnage
- fossés du chemin de Seignelay

Il est également évoqué la réfection des trottoirs de la rue St Etienne et la remise en état de la rue Tant Qu'un Quart.

Le Maire va demander des devis pour ces travaux, qui risquent d'être difficiles à assumer financièrement.

9) Informations diverses

- **Passage PIGE** : l'acte administratif a été signé. Ce passage fait désormais officiellement partie de la rue de la Génillotte.
- **La famille RODIER** va être contactée pour signature de vente de parcelles jouxtant la place St Vincent.
- **Parcelles DEVOS** : dossier au point mort. Pas de nouvelles des vendeurs.
- **Parcelle DAUVISSAT** : un acte administratif va être rédigé pour l'acquisition de ce bien dont le propriétaire est décédé depuis 1900.
- **Le caveau** est mis à disposition de Yonne moto Nature pour le 10 janvier 2018.
- **Eclairage public** : la Sté EIFFAGE n'a toujours pas fourni son étude relative à la modulation des points lumineux. Il lui sera demandé de transférer le lampadaire situé à l'angle de la maison de Collette TUPINIER vers l'entrée du village près de la propriété DURUP.
Cette société propose des forfaits sur trois ans comprenant la fourniture, la pose et la dépose de décors lumineux à des prix compétitifs. Renseignements vont être pris à ce sujet.
- **Galette des rois** : dimanche 7 janvier 2018.
- **Logement** : les travaux avancent trop lentement au goût du Maire. B. LECUILLER fait remarquer que la remise en état s'avère bien plus importante que prévu, et que l'employé communal ne consacre pas la totalité de son temps à cette tâche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

